



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 5 septembre 2012 à 19h00
au centre municipal situé au 7, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Éric Lacaille	Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

Est absente :

Madame Isabelle Clément	Siège 5
-------------------------	---------

Est aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h00 devant environ 15 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012
- 0.5 Rapport d'activités du Maire du mois d'août 2012

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Acceptation des salaires et des remises pour août 2012
- 1.2 Acceptation des déboursés d'août 2012
- 1.3 Municipalité de Déléage : demande d'appui
- 1.4 Ressources humaines : retraite de Léo Paul Rochon

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Comité Technique : compte rendu
- 2.2 Comité sécurité publique : compte rendu
- 2.3 SSI achat d'émetteur
- 2.4 SSI Nomination de Christian Michel au poste de pompier
- 2.5 SSI Formation Pompier 1
- 2.6 SSI Formation RCR pour les pompiers



2.7 Règlement de brûlage 2012-023 : avis de motion

2.8 Plaquettes de numéro civique : appel d'offres

300 TRANSPORT

3.1 Déneigement des chemins privés du Lac Roberge et Eugénie

3.2 Prolongation du contrat d'entretien des chemins d'hiver

3.3 Taxe sur l'essence TECQ : programmation des travaux 2012

3.4 Appel d'offres matériaux granulaires

400 HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1 Centraide – Déjeuner du maire

5.2 demande du curé Mario Thibault

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 MRC VG : Entrée en vigueur du règlement 2012-233

Modification au schéma d'aménagement

6.2 Carrière Tremblay : Demande à la CPTAQ

6.3 Barrage du ruisseau de Blue Sea

6.4 Formation inspecteur

6.5 RCI 2009-206 nomination de Christian Michel

6.6 Projet d'amélioration de l'offre récréotouristique du Mont Morissette

6.7 La petite séduction

6.8 Étude sur la transformation de l'église

6.9 Café Le Rassem'Bleu

700 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Réseau biblio – rencontre sectorielle

7.2 Maison de la culture programmation 2012

7.3 Blue Sea en Fête – bilan

7.4 Emploi-Québec : subvention salariale

7.5 Embauche de Sylvie Grégoire au poste de préposée à l'information touristique, au repère culturel et au salon média

7.6 Les journées de la Culture

800 CORRESPONDANCE

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS

1100 CLÔTURE PÉRIODE DE QUESTIONS



2012-09-204
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 5 septembre 2012 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

ADOPTÉE

2012-09-205
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 JUILLET 2012

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 juillet 2012 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

ADOPTÉE

2012-09-206
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 AOÛT 2012

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 août 2012 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

ADOPTÉE

NOTE : Dépôt et lecture du rapport d'activités du maire du mois d'août 2012

2012-09-207
ACCEPTATION DES SALAIRES VERSÉS EN AOÛT 2012 ET DES REMISES À PAYER

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :



QUE les salaires nets versés pour les périodes 31 à 35 d'août 2012 et qui totalisent un montant de 27 900.74 \$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 14 564,46 \$ pour les salaires versés en août 2012 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 230,50 \$ pour le mois d'août 2012 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 2 101,27 \$ pour le mois d'août 2012 soient acceptées.

ADOPTÉE

2012-09-208

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS ET PRÉLÈVEMENTS DU MOIS D'AOÛT 2012

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE les déboursés d'août 2012 qui totalisent un montant de 142 465,08 \$ sur le journal des déboursés no.145 et 146 soient acceptés;

QUE les déboursés qui totalisent un montant de 50,33 \$ pour des ajustements effectués lors des conciliations bancaires de mars 2012 sur le journal des déboursés no. 141 à 144 soient acceptés.

ADOPTÉE

NOTE : Municipalité de Délégé : demande d'appui

Le conseil souhaite qu'un accusé de réception soit envoyé à la municipalité de Délégé mais ne souhaite pas appuyer leur demande. Voir leur résolution 2012-08-CMD8232.

2012-09-209

RESSOURCES HUMAINES : DÉPART DE LÉO PAUL ROCHON À LA RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE le 27 août 2012 monsieur Léo Paul Rohon a avisé la municipalité par lettre qu'il souhaitait prendre sa retraite à la fin de la saison 2012;



Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce conseil souhaite souligner le départ de Monsieur Rochon par un repas organisé en son honneur afin de souligner ses nombreuses années de service comme opérateur de niveleuse;

QUE ce Conseil autorise une dépense de 350\$ pour l'achat d'un cadeau qui lui sera remis lors du repas organisé en son honneur.

ADOPTÉE

NOTE : Comité Technique en sécurité incendie de la MRC VG

Dépôt du compte rendu de leur rencontre du 12 juillet 2012

NOTE : Comité sécurité publique – sécurité incendie de la MRC VG

Dépôt du compte rendu de leur rencontre du 14 août 2012

2012-09-210
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)
ACHAT D'ÉMETTEURS RADIO

CONSIDÉRANT QUE plusieurs nouveaux pompiers se sont joints au Service de Sécurité Incendie (SSI);

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat de cinq radio Vertex VX-231 VHF 16 canaux (analogue) avec batterie lithium pour un montant de 279 \$ chacun + taxes du fournisseur Exel Radio.

ADOPTÉE

2012-09-211
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) NOMINATION DE CHRISTIAN MICHEL AU POSTE DE POMPIER



CONSIDÉRANT QUE Christian Michel est entré en fonction comme inspecteur le 3 juillet 2012 (résolution 2012-05-119);

CONSIDÉRANT QU'une des conditions d'embauche était qu'il devienne pompier pour contrer au manque d'effectif du service de sécurité incendie durant les jours de semaine;

CONSIDÉRANT QUE sa période de probation de six mois n'est pas encore complétée mais qu'une formation Pompier 1 doit débuter au courant de l'automne 2012;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil procède à l'embauche de Christian Michel comme pompier à temps partiel conformément au règlement 2012-021 à compter du 5 septembre 2012 et le dispense de la période de probation de 6 mois tel que stipulé à l'article 2.4.

ADOPTÉE

2012-09-212
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)
FORMATION POMPIER 1

CONSIDÉRANT QUE huit nouveaux pompiers ont joint les rangs du service de sécurité incendie depuis juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004 le Règlement provincial sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal qui découle de la Loi sur la sécurité publique, exige la formation *Pompier 1* pour toute personne désirant occuper un poste de pompier dans toutes les municipalités du Québec ayant une population de moins de 25 000 habitants;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'inscription des huit pompiers suivants à la formation *Pompier 1* qui doit débuter dans notre région à l'automne 2012:

- Alex Clément
- Maxime Courchesne
- Michel Gauthier
- Joey Henri
- Maxime Renaud
- Cédric Rice
- Alexandre Tremblay
- Christian Michel

ADOPTÉE



2012-09-213

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

FORMATION DE PREMIERS SOINS POUR LES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent suivre une formation afin d'obtenir la certification RCR niveau (bébé, enfants, adulte) et évacuation sur planche dorsale;

CONSIDÉRANT QUE la formation initiale de 16 heures doit être suivie à tous les 3 ans par tous les pompiers à l'exception de ceux qui sont aussi premiers répondants;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'inscription au cours de premiers soins donné par Premiers Soins Haute Gatineau à raison de 175 \$ chacun + taxes pour les quatorze pompiers suivants :

- Yvan Fortin
- Dominic Lacaille
- Yves Tremblay
- Gérard Lacaille
- Roger Tremblay
- Yves Paquette
- Joël Lacroix-Leduc
- Alex Clément
- Maxime Courchesne
- Michel Gauthier
- Joey Henri
- Maxime Renaud
- Cédric Rice
- Christian Michel

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DE BRÛLAGE

Avis est donné par monsieur le conseiller Fernand Gagnon qu'un projet de règlement portant le numéro 2012-0123 intitulé

« Règlement de brûlage » sera présenté à une séance ultérieure pour adoption. L'avis de motion est accompagné d'une demande de dispense de lecture.



2012-09-214

**PLAQUETTES POUR NUMÉROS CIVIQUES :
APPEL D'OFFRES REGROUPE**

Entente entre certaines municipalités dans le but d'accomplir en commun une demande de soumissions pour adjuger un contrat de fourniture et d'installation de plaquettes pour numéros civiques

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4^o de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a signifié son intérêt pour l'accomplissement en commun d'une demande de soumission en vue d'adjuger un contrat pour la fourniture et l'installation de plaquettes pour numéros civiques de par sa résolution 2011-10-262;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a également signifié son intérêt à déléguer à la MRC le pouvoir de demander cette soumission et d'adjuger le contrat pour elle et en son nom;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, l'administration de la MRC a préparé et soumet à ce conseil le document d'appel d'offres intitulé *Appel d'offres en commun 120214 - fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques*, document joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour elle et en son nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa dudit article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;



Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea se porte formellement partie, par la présente, à une entente entre les municipalités locales de Aumond, Bouchette, Cayamant, Lac-Sainte-Marie et Messines et la municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau aux fins de demander des soumissions et d'adjuger un contrat pour la fourniture des biens et service décrits dans le document d'appel d'offres intitulé *Appel d'offres en commun 120214 - fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques* joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Blue Sea délègue exclusivement à la municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant;

QUE le conseil de la municipalité de Blue Sea engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute autre responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

ADOPTÉE

2012-09-215

DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS DU LAC ROBERGE ET EUGÉNIE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 8 de l'entente intervenue entre la municipalité de Blue Sea et monsieur Paul St-Jacques en décembre 2011, ce dernier a déposé une demande écrite le 20 août 2012 afin de renouveler l'entente de déneigement pour la saison 2012-2013;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil prolonge l'entente relative au déneigement du chemin privé du Lac-Roberge et du chemin privé Eugénie pour la saison 2012-2013.

ADOPTÉE



2012-09-216

PROLONGATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 7 du contrat d'entretien des chemins d'hiver, celui-ci peut être prolongé pour une période additionnelle de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ajouter 3,1 KM (chemin privé du Lac-Roberge et chemin privé Eugénie), portant le nombre total de KM à 63,58;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la période de douze mois de l'année 2012 est de 2,3%;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil prolonge le contrat d'entretien des chemins d'hiver avec la Carrière Clément Tremblay & fils pour une période additionnelle de deux ans soit jusqu'au 31 mars 2014;

QUE ce Conseil établie le montant pour chaque saison additionnelle à 127 938,28 \$ + taxes pour 63.58 km de chemin à 2 012,24 \$ par km, répartie en 5 paiements égaux de 25 587,66\$ + taxes.

ADOPTÉE

2012-09-217

PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE

TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2010-2013)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a reçu une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), Laurent Lessard, en date du 11 juin 2010 nous annonçant, que dans le cadre d'une entente, que le gouvernement du Québec a conclu avec le gouvernement du Canada, relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, la municipalité de Blue Sea recevra **457 256 \$** répartis sur 4 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribuera un montant additionnel de 70 448 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea ne possède aucun système d'égout ou d'aqueduc, tous les montants seront investis dans la voirie locale (priorité 4);



CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué des travaux de voirie pour un montant de **264 765 \$** en 2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve le bilan de la programmation des travaux pour l'année 2012 et 2013 tel que déposé par la directrice générale et secrétaire trésorière Josée Parsons et qui prévoit des travaux de voirie (priorité 4) pour un montant de **192 491 \$**;

QUE les travaux consistent au rechargement d'environ 7 KM de sections de chemins, au creusage d'environ 2 KM de fossé à divers endroits sur le réseau routier municipal. (Chemins du Lac-Castor, Lac-Caya, Traverse de Bouchette, Lac-Edja Ouest, Beaudry, Lecours, Belle-Plage et Lac-Long);

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;



QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2012-09-218

APPEL D'OFFRES – MASTÉRIAUX GRANULAIRES

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2012-09-217 concernant les travaux de voirie subventionnés par la taxe sur l'essence et la contribution du Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'annonce de la subvention provenant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2012;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la directrice générale Josée Parsons à procéder au lancement d'un d'appel d'offres pour la fourniture de 10 000 tonnes métriques de matériaux granulaires MG 20 conformément à la politique de gestion contractuelle de la municipalité de Blue Sea une fois que le MTQ aura approuvé la programmation des travaux de voirie.

ADOPTÉE

2012-09-219

CENTRAIDE – DÉJEUNER DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la campagne 2011 de CENTRAIDE Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides a amassé plus de 357 000 \$ qui ont permis de soutenir 38 organismes communautaires;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite organiser le **déjeuner du conseil** de Bleu Sea au profit de la Campagne CENTRAIDE 2012. La date sera déterminée ultérieurement.

ADOPTÉE



2012-09-220

DEMANDE DU CURÉ MARIO THIBAULT

CONSIDÉRANT QUE le 27 août 2012 le curé Mario Thibault a déposé une demande au conseil pour voir la possibilité de tenir la messe du dimanche au centre municipal durant la période hivernale 2012-2013;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la demande du curé Mario Thibault et autorise la location de la salle municipale sans frais afin que la messe dominicale y soit tenue le dimanche de 11h à midi durant la période hivernale 2012-2013;

QUE ce Conseil précise qu'aucun objet de devra être laissé dans la salle entre les célébrations et quand la salle sera occupée le samedi soir, le ménage sera fait le dimanche matin entre 8 h et 10h. Les gens qui loueront la salle le samedi n'auront pas l'option de faire le ménage eux-mêmes.

ADOPTÉE

NOTE : MRC VG : AVIS
Entrée en vigueur du règlement 2012-233.
Modification en schéma d'aménagement.

Toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la MRC au 7 rue de la Polyvalente à Gracefield.

2012-09-221

DEMANDE DE LA CARRIÈRE TREMBLAY ET FILS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Carrière Tremblay et fils souhaite déposer une demande à la CPTAQ pour permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture afin de poursuivre l'exploitation des minerais et que la municipalité doit se prononcer par rapport à la conformité avec la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le plan accompagnant la demande n'est pas assez détaillé pour permettre à la municipalité de se prononcer;

Il est proposé par Christian Gauthier et résolu à l'humanité:



QUE ce Conseil demande à la Carrière Tremblay et fils de soumettre un certificat de localisation à jour, préparé par un arpenteur-géomètre, le plan accompagnant le certificat devra démontrer les éléments suivants :

1. Les limites de propriété de l'entreprise en indiquant les références cadastrales;
2. La localisation de chaque aire d'exploitation selon le type (sablrière ou carrière), la superficie de chacune de ces aires d'exploitation en y indiquant la distance séparant chacune de ces aires d'une zone contiguë où est autorisé par la réglementation d'urbanisme l'usage habitation (tout type confondu), l'usage commercial (tout type confondu), les usages mixtes reliés aux activités commerciales et résidentielles (Exemple : Services professionnels ou commerce-habitation);
3. La localisation des bâtiments résidentiels, commerciaux ou d'utilisation mixte commerce-résidence et de services professionnels existants localisés à moins de 700 mètres d'une aire d'exploitation existante;
4. La localisation de tout plan et cours d'eau permanent ou intermittent et la distance qui le sépare des limites d'une aire d'exploitation existante et son extension prévue si une telle extension est projetée. La distance séparatrice entre ces bâtiments existants et l'aire d'exploitation existante et son extension doit être indiquée;
5. La localisation des équipements accessoires à l'exploitation des aires d'exploitation;
6. La localisation des surfaces d'entreposage du matériel extrait des aires d'exploitation (sable, gravier, pierre brute, pierre concassée, poussière de pierre, terre végétale et matériel de déblai des aires d'exploitation);
7. La localisation et identification des voies de circulation publiques et marges applicables à celles-ci en vertu des règlements d'urbanisme de la municipalité de Blue Sea;
8. La localisation et identification des voies de circulation privées sur la propriété de l'entreprise et les voies d'accès existantes desservant l'exploitation;
9. La localisation des bâtiments associés à l'exploitation du site et leur distance séparatrice à être respectées en vertu des règlements d'urbanisme de la municipalité de Blue Sea;
10. Les puits d'alimentation en eau potable autre que ceux desservant l'exploitation et les distances les séparant d'une aire d'exploitation existante et leur extension;
11. La localisation et identification des équipements de tamisage, concassage, broyage, dépoussiérage et de pesée.

ADOPTÉE



2012-09-222

BARRAGE DU RUISSEAU DE BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE le 8 août 2012, la direction de la Sécurité des Barrages du Centre d'Expertise Hydrique du Québec a fait part à la municipalité par courriel d'un compte rendu de leur visite du 25 juillet dernier sur le site du barrage du ruisseau de Blue Sea (X0002892) et du résumé de leur conversation avec l'ancien propriétaire et le propriétaire du barrage;

CONSIDÉRANT QUE dans le résumé de leur conversation le propriétaire aurait mentionné que le barrage n'était plus opéré depuis longtemps et laissé à l'abandon et qu'il avait indiqué qu'il serait possiblement intéressé à ce que la municipalité le prenne à sa charge ou à le détruire car il n'avait pas les ressources financières pour effectuer les études requises ainsi que son entretien conformément à la Loi sur la Sécurité des Barrages;

CONSIDÉRANT QUE le lac Blue Sea se déverse dans le ruisseau de Blue Sea et que la destruction du barrage pourrait avoir des répercussions néfastes sur l'ensemble du lac Bleu Sea;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du barrage n'a pas fait de demande à la municipalité concernant la prise en charge du barrage;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite que la présente résolution ainsi que le compte rendu soient acheminés à la municipalité de Messines et qu'une rencontre soit organisée afin de discuter de la situation qui pourrait potentiellement affecter les deux municipalités.

ADOPTÉE

2012-09-223

FORMATION - INSPECTEUR

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise Christian Michel à suivre les formations suivantes données par la COMBEQ :

- Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme qui se tiendra à Montebello les 19 et 20 septembre 2012 au coût de 450\$ + taxes



- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, R.22) qui se tiendra à Trois Rivières les 15 et 16 novembre 2012 au coût de 450\$ + taxes.

ADOPTÉE

2012-09-224

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE N°2009-206 NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 3.7 du RCI 2009-206 visant à établir les mesures de protections des rives et du littoral, chaque municipalité locale doit nommer un fonctionnaire chargé de l'application du règlement sur son territoire.

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme Christian Michel comme fonctionnaire chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire n° 2009-206 et de ses règlements modificateurs sur tout le territoire de la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE

2012-09-225

PROJET D'AMÉLIORATION DE L'OFFRE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT MORISSETTE

CONSIDÉRANT QUE l'association du Parc régional du Mont Morissette avec l'appui de la municipalité a déposé trois demandes de subvention pour son projet de construction d'une tour d'observation panoramique et l'ajout d'un volet d'interprétation de l'histoire de la lutte contre les feux de forêts;

CONSIDÉRANT QUE le projet global est d'une valeur de 213 720\$ et que la CRÉO a accordé une aide financière de 113 470\$ par l'entremise du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

CONSIDÉRANT QU'une demande au pacte rural pour un montant de 40 000\$ a également été déposée;

CONSIDÉRANT Qu'une demande à Tourisme Outaouais pour un montant 25 000\$ a également été déposée;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :



QUE ce Conseil souhaite que des lettres de remerciements soient envoyées au préfet de la MRC VG Pierre Rondeau ainsi qu'à l'agent de développement rural Éric Lebon pour leur support dans ce dossier.

ADOPTÉE

NOTE : La Petite Séduction

Monsieur Jacques Laberge souhaite que Blue Sea pose sa candidature pour l'émission de télé « La petite Séduction » à Radio Canada afin de mettre en valeur ses attraits. Le maire Laurent Fortin informe M. Laberge que la municipalité ne possède pas les ressources humaines pour s'occuper d'un tel projet pour l'instant mais que si il désire mettre sur pied un comité de bénévole, la municipalité serait très intéressée à les supporter.

Monsieur Laberge ne peut s'impliquer lui-même car il n'est pas résident permanent mais il tente de trouver quelqu'un. Il se donne jusqu'au 15 octobre 2012.

NOTE : Étude sur la transformation de l'église.

Il en coûterait environ 8000\$ pour faire une étude de code avec prévision budgétaire sans plans.

Comme ce montant n'est pas prévu au budget cette proposition sera révisée à une séance ultérieure et possiblement pour le budget 2013.

NOTE : Café Le Rassem'Bleu

Dépôt d'un rapport d'achalandage présenté par Claudine Lahaie.
Approximativement 586 personnes seraient venues au Café depuis l'ouverture le 27 juillet 2012

Elle est très satisfaite de l'achalandage et des recettes jusqu'à présent.

Heures d'ouverture : Mercredi au dimanche de 10h30 à 18h30

À partir du 20 septembre 2012 :
Jeudi au samedi de 10h30 à 17h30
Dimanche de 10h30 à 16h30



NOTE : Réseau BIBLIO de l'Outaouais.

La rencontre sectorielle du réseau aura lieu à Blue Sea le 23 octobre 2012 de 10h à midi et la municipalité fournira le café pour une dizaine de personnes.

NOTE : Maison de la culture.

Dépôt de la programmation 2012-2013.
L'achat de billets sera considéré pour le budget 2013

2012-09-226
BLUE SEA EN FÊTE - BILAN

CONSIDÉRANT QUE la deuxième édition de Blue Sea en Fête s'est tenu du 6 au 8 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contribué pour un montant de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a réussi à obtenir les contributions financières suivantes :

Député Stéphanie Vallée	200 \$
Caisse populaire Gracefield	2000 \$
Loisirs Sports Outaouais	1000 \$
CRÉO	5000 \$

CONSIDÉRANT QUE le bilan révèle un surplus de 3 290,01\$

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite que le surplus de 3290,01 \$ soit réservé pour la troisième édition de Blue Sea en Fête.

ADOPTÉE



2012-09-227

**EMPLOI-QUÉBEC :
DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE**

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage du presbytère requiert la présence d'un préposé afin d'accueillir les nombreux visiteurs qui s'y rendent pour l'information touristique, le salon média, le repère culturel et la galerie d'art;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la directrice générale Josée Parsons à présenter une demande de subvention salariale à Emploi-Québec pour un poste de préposé au presbytère débutant le 5 septembre 2012 à raison de 35 heures par semaine pour une durée de 26 semaines au taux horaire de 12\$.

ADOPTÉE

2012-09-228

**EMBAUCHE DE SYLVIE GRÉGOIRE AU POSTE DE PRÉPOSÉE À
L'INFORMATION TOURISTIQUE, AU REPÈRE CULTUEL ET AU SALON
MÉDIA DU PRESBYTÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention salariale d'Emploi Québec pour un montant de 9216,90\$ de par l'entente 385298-1;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil procède à l'embauche de madame Sylvie Grégoire au poste de préposée au presbytère débutant le 5 septembre 2012 jusqu'au 8 mars 2013 (26,6 semaines) à raison de 35 heures par semaine au taux horaire de 12\$;

QUE ce Conseil autorise la directrice générale Josée Parsons à signer une lettre d'embauche qui sera remis à Madame Grégoire énumérant les conditions ainsi que la description des tâches reliées au poste.

ADOPTÉE

2012-09-229

LES JOURNÉE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a proclamé les Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture (voir résolution 2010-05-159);



CONSIDÉRANT QUE le CLD de la Vallée de la Gatineau offre une aide financière à des projets qui stimulent la découverte et l'appréciation des arts et de la culture;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme la préposée au repère culturel du presbytère Madame Sylvie Grégoire comme organisatrice de la Soirée de Jazz qui se tiendra le 28 septembre et de l'exposition « des Parapluies en septembre » qui se tiendra le 29 et 30 septembre et la mandate pour présenter des demandes d'aide financière auprès du CLD pour ces deux événements culturels.

ADOPTÉE

Période de questions de 20 h 10 à 20 h 25

**2012-09-230
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 septembre 2012 soit close à 20 h 25.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière